

CAROLINE GAGNÉ FAP

Agir pour les droits des enfants

Après avoir traversé seule de longs mois de stress et d'angoisse, sans le moindre support financier pour s'occuper de son petit-fils, un grand prématuré de 24 semaines, Caroline Gagné a été accréditée en 2015 famille d'accueil de proximité (FAP).

C'est alors qu'elle découvre l'existence de l'ADREQ (CSD) – Chaudière-Appalaches, l'information, la formation qu'elle dispense, les déjeuners-rencontres qu'elle organise. « Mais j'ai surtout appris que j'avais des droits comme FAP. L'association a mis à ma disposition tout un coffre à outils, maintenant je me sens bien équipée et à l'aise pour revendiquer, exercer mes droits chaque fois qu'il est question d'améliorer le mieux-être de mon petit-fils », affirme-t-elle.

Épaulée, elle ne se sent plus seule, ni isolée et l'appui qu'elle a reçu de l'association l'a incitée à faire un pas de plus et à s'impliquer comme représentante du secteur de Thetford-Mines et tout dernièrement comme secrétaire au bureau syndical de l'ADREQ (CSD) – Chaudière-Appalaches, prête à aider, à soutenir toutes les personnes qui vivent des situations semblables à celles qu'elle a dû traverser.

Caroline Gagné souligne combien les besoins des FAP sont importants compte tenu des défis qu'elles doivent relever, que ce soit en termes de soutien à la fois personnel, familial et social, mais aussi d'apprentissage à leur nouveau rôle qui survient très souvent de façon précipitée.

« Les FAP sont souvent dépassées par ce qui leur arrive. En joignant l'ADREQ, elles ont la possibilité de briser leur isolement et d'échanger avec d'autres familles qui sont confrontées aux mêmes réalités », ajoute-t-elle.

Une traversée du désert

« Mon petit-fils est né en mars 2013, il a quitté l'hôpital en juillet, mais ce n'est qu'en février 2015 que

j'ai été reconnue FAP. Ça a été très lourd à porter », reconnaît-elle. Comme les parents du bébé n'ont pas toutes les aptitudes voulues pour s'en occuper, tous deux aux prises avec des problèmes de déficience intellectuelle, le Centre jeunesse a approché Caroline Gagné. « J'ai longuement réfléchi, mesurant le pour et le contre. J'étais déchirée entre le cœur et la raison, j'ai hésité pour finalement accepter. Aujourd'hui, je suis heureuse de ma décision, je ne la regrette pas. Mon petit-fils a dix ans, il est en parfaite santé. »

Émotivement, la situation était des plus stressantes, l'inquiétude quant à l'état de santé de l'enfant est toujours présente, elle doit apprendre à vivre avec elle jour après jour, ce qui n'est pas sans répercussions sur son état physique. Entre autres, le bébé souffrait de l'apnée du prématuré, il était relié à un moniteur avec une alarme qui se déclenchait chaque fois qu'il arrêta de respirer pendant quelques secondes. « Les nuits étaient souvent très courtes », se rappelle-t-elle.

Il y avait aussi la pression familiale qu'elle subissait. « Ce bébé était l'enfant de mon fils, il acceptait mal qu'on lui en ait retiré la garde. Ça rendait la situation encore plus difficile alors que je ne savais pas si j'allais être accréditée FAP et quand. C'était vraiment pesant à vivre, seule dans mon coin. »

Financièrement, la situation était tout aussi difficile, car pour survivre un grand prématuré a besoin de bien plus que du lait et des couches, il lui faut des soins médicaux spécialisés. « J'aurais apprécié un coup de main financier, ça aurait rendu la situation moins pénible et l'attente un peu plus supportable », reconnaît-elle.

Donner au suivant

Caroline Gagné déplore que trop de FAP, une fois accréditées, n'exercent pas leurs droits, la plupart se sentent mal à l'aise de le faire, craignent d'éventuels contrecoups dont les jeunes placés risqueraient d'être victimes. « Il faut que ça change et pour y arriver, les FAP doivent, dans l'intérêt même du jeune placé, savoir à quoi il a droit. L'ADREQ (CSD) – Chaudière-Appalaches m'a permis d'agir pour le mieux-être de mon petit-fils. Aujourd'hui, je donne au suivant en apportant, entre autres, du soutien aux FAP », conclut-elle.

